

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 9 mai 2016 À 20 h 00**

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, D. COUTAUD, B. BEAUFILS, M. BRUNEAU, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD.

Excusés : C. CORMIER pouvoir à F. LAUNAY, M. BRUNEAU, E. CARDIN, S. DELAUNAY

Secrétaire de séance : C. DENIS

Convocation : 27/04/2016



ORDRE DU JOUR : Monsieur le Maire demande au Conseil municipal une modification de l'ordre de présentation des dossiers en raison de l'arrivée avec du retard de Monsieur Julien Grondin en charge de ces dossiers. Accord de l'assemblée.

TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PRÉPARATOIRE AU JURY D'ASSISES 2017

A partir de la liste électorale, il est procédé au tirage au sort de six électeurs pour l'établissement de la liste préparatoire au jury d'assises 2017.

Les personnes suivantes sont désignées :

- Piveteau/Thibaudeau Eugénie
- Guérin/Giraudeau Isabelle
- Gautier/Morisson Marie-Thérèse
- Barbeau Tony
- Deniaud/Guilbaud Marie-Claude
- Lahaie Céline

ÉCHANGE DE TERRAINS - LE CHIRON

Monsieur Olivier Recoquillé présente à l'assemblée un projet d'échange de terrains au lieudit Le Chiron entre la Commune et les Consorts Pichaud. Il s'agit d'échanger une partie de la parcelle cadastrée ZO n° 148. Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le principe de cet échange qui devra être réexaminé après le passage d'un géomètre pour déterminer les surfaces en cause. Les frais de géomètre seront à la charge des demandeurs.

Arrivée de Monsieur Julien Grondin

DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU

Il est procédé à la nomination de nouveaux délégués dans les commissions de la Communauté de Communes, Jérôme Orioux n'étant pas disponible pour des raisons professionnelles.

A l'unanimité, sont désignés :

➤ Commission Environnement SPANC :

- Madame Evelyne Ravaud déléguée titulaire.
- Monsieur Jérôme Orioux en qualité de délégué suppléant.

➤ Commission Aménagement des parcs et VIC :

- Monsieur Julien Grondin en tant que délégué titulaire à la place de Monsieur Jérôme Orioux.

PROGRAMME VOIRIE 2016

Sur proposition de Monsieur Julien Grondin, le Conseil municipal approuve le programme voirie 2016 de la manière suivante :

➤ Enduits d'usure : 26 185.20 € TTC

- CR 213 des Brosses - 850 m² : 10 255.00 € HT
- CR 348 de Cayenne - 1 630 m² : 11 684.50 € HT

➤ Investissements : 55 532.64 € TTC

- CR 363 chemin du Pressoir : 5 401.75 € HT
- CR 315 La Maison Neuve : 5 267.50 € HT
- Rue de la Cordonnerie : 12 905.20 € HT
- VC 204 de la Girardière : 5 277.50 € HT
- CR 330 : 1 707.75 € HT
- Ker Maria - aménagements passage piétons : 1 903.20 € HT
- CR 385 : 7 715.00 € HT
- Patte d'oie CR 325/VC 207 : 2 618.30 € HT

Autorise le Maire ou un Adjoint à signer les bons de commandes, les présents travaux étant exécutés dans le cadre du marché à bons de commandes passé avec la Communauté de Communes de Grand Lieu.

CHEMINS PÉDESTRES

Monsieur Julien Grondin porte à la connaissance du Conseil municipal le projet proposé par la commune de Saint Philbert de Grand Lieu pour l'inscription de l'itinéraire « Circuit les Vignes » au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cet itinéraire s'étend sur les communes de Saint Philbert de Grand Lieu et La Limouzinière.

L'inscription au PDIPR se fait par délibération du Conseil Départemental. Une fois le circuit inscrit au PDIPR, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'une aliénation, ou de suppression, la commune doit informer le Conseil Départemental et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Monsieur Julien Grondin informe le Conseil municipal que cet itinéraire proposé emprunte les chemins ruraux référencés ci-dessous, appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public :

- C.R. n°352 cadastré ZI n°82
- C.R. n°351 cadastré ZI n° 81 et n°92
- C.R. n°350 cadastré ZD n°20
- C.R. cadastré ZD n°14

Monsieur Julien Grondin sollicite donc l'accord du Conseil municipal pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés.

Après avoir pris connaissance du projet, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la commune de Saint Philbert de Grand Lieu à emprunter le territoire de la commune de La Limouzinière pour l'itinéraire « Circuit des Vignes » en ce qui concerne les chemins ruraux ci-dessus énumérés.
- Autorise la commune de Saint Philbert de Grand Lieu à installer le balisage réglementaire.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes afin que le circuit soit inscrit au PDIPR.
- S'engage à informer préalablement la commune de Saint Philbert de Grand Lieu et le Conseil Départemental en cas d'aliénation ou de suppression de chemin rural en lui proposant un itinéraire de substitution.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité désigne :

- Monsieur Frédéric Guédon, délégué titulaire,
- Monsieur Jérôme Orioux, délégué suppléant,

pour siéger au Conseil d'exploitation du SPANC de la Communauté de Communes de Grand Lieu.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Madame Evelyne Ravaud, adjointe aux finances, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1, relative au budget du service assainissement qui modifie les prévisions budgétaires comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :

11- 61523	réseaux	+ 1 000.00 €
022-022	dépenses imprévues	- 1 000.00 €

SCRUTIN DU 26 JUIN 2016

Préparation des bureaux de vote.

PROCHAINE REUNION :
Le LUNDI 11 JUILLET 2016 à 19 h 00